

sin : « Rien n'est plus conforme aux Canons que le violement des Canons qui se fait pour un plus grand bien que l'observation même des Canons (1) ? »

Le livre de la *Persécution de l'église sous Buonaparte* peut se compléter par un opuscule d'une moindre étendue, *L'Apologie des Catholiques qui ont refusé de prier pour Buonaparte, comme Empereur des Français*; Lyon, imp. Barret, in-8° de 48 pages. Quand Napoléon reparut soudainement en France, et que Louis XVIII descendit d'un trône sur lequel il n'avait pu s'affermir assez pour résister au prestige que portait avec lui le nom de l'Empereur, fallait-il que la prière publique intervint dans cette grande lutte de souverain à souverain, et se hâtât de reconnaître celui qui venait ressaisir un pouvoir abdiqué ? L'Eglise n'eût-elle pas semblé légitimer une hardie levée de bouclier ; et les prières que certains hommes prétendaient imposer aux Catholiques, n'étaient-elles pas plutôt une démonstration inquisitoriale et vexatoire, qu'un acte de foi et de piété ? M. Deplace prit donc la défense des Catholiques qui refusaient de prier pour Bonaparte comme empereur des Français, et fit porter son argumentation sur l'absurdité, sur l'injustice qu'il y aurait eu à se déclarer pour un prince, qui, malgré l'éclat de sa gloire, ne pouvait être si vite considéré comme prince légitime. S'il fallait prier pour Bonaparte comme *empereur des Français*, alors il n'était pas permis de prier pour Louis XVIII, comme *roi de France*.

M. Deplace expose la doctrine de l'Eglise sur ses devoirs dans des circonstances analogues, et repousse la fausse interprétation qu'on avait faite de quelques paroles de Tertullien, qui devient au contraire une de ses plus fortes autorités.

Bientôt après son *Apologie des Catholiques*, M. Deplace se

(1) *Discipline de l'Eglise*, livre II, chap. 68.